



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la COMMUNE d'EYZERAC

Séance du 20 mars 2026

Délibération 2026-19

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 20 mars 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Présents :** Mesdames BAPPEL Annick, COUTANT HUPPE Sophie, GAILLARD Marlène, LATOUR Françoise, PRATIQUE Emilie, RAT Catherine, REYDY Martine, Messieurs BOST Claude, BORDE Christophe, FONCY Guillaume, FROIDEFOND Olivier, LACOSTE Eric, LAFON Rémy, LAMBERT Jean-Pierre, TARRADE Simon, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Représentés :**

**Absents excusés :**

Monsieur le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,

**Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.**

**Objet : Election des représentants à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) Communauté de Communes Périgord Limousin**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Eyzerac est une commune membre de l'EPCI Communauté de Communes Périgord Limousin.

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement entre les communes et la Communauté de Communes.

Il convient de procéder à la désignation de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ELIT le représentant qui siègera au CLECT et son suppléant

représentant titulaire	représentant suppléant
LATOUR Françoise	BOST Claude

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Transmise en Préfecture le 21/03/2026

Au registre sont les signatures

Publiée le 21/03/2026

Pour copie conforme

Le Maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,

**AR Prefecture**

024-212401715-20260320-DELIB\_202619-DE  
Reçu le 21/03/2026